



PROCÈS-VERBAL N°1

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : mardi 01 juillet 2025

Présent(s) : René JONCHERE (Président CRTIS) - Paul ARRIVE - Alain BEAUPIED - Eugène GEINDREAU - Gabriel GO (Pilote de pôle) – Jean-Yves MANDIN - Michel PERROT – Pascal PINCON - Alain POISSON.

Excusé(s) : Paul VANNIER

Assistent : Kévin GAUTHIER - Lucie GUILLARD

Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Prochaine réunion le 31 juillet 2025

La C.R.T.I.S. prend note des décisions portées aux PV de la CFTIS suivants :

PV N° 11 du 19/06/2025 « Classement Installation et Eclairage »

Référents Terrain: René JONCHERE (LFPL) - Michel PERROT (D.49) - Alain BEAUPIED (D.53 et D.72) - Paul ARRIVE (D.85).

Référents Eclairage: René JONCHERE (LFPL) - Alain BEAUPIED (D.53 et D.72).

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

ST AIGNAN DE COUPTRAIN - STADE MUNICIPAL - NNI 531960101

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 24/06/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

SENONNES - STADE MUNICIPAL - NNI 532590101

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 26/06/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

LAVAL - STADE DE L' HÔPITAL - NNI 531300701

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 25/06/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

ST GEORGES LE FLECHARD - STADE MUNICIPAL - NNI 532200101

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 27/06/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

CARQUEFOU - STADE DU MOULIN BOISSEAU 2 - NNI 440260102

Cette installation a été retirée du classement à compter du 25/03/2024 en raison de la zone de sécurité non-conforme.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN ainsi que des documents transmis:

- Formulaire de demande de classement d'une installation.

Elle rappelle qu'une zone d'une largeur de 2,50 m minimum en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner. La zone de sécurité se mesure depuis l'extérieur de la ligne de jeu jusqu'au premier obstacle rencontré (main courante, clôture, montant des buts de Foot A8 rabattus, socle et couverture des abris de touche...) (Art 3.3)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 01/10/2025

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

Elle demande à vérifier la mise en œuvre de la zone de sécurité conforme au règlement (visite à programmer). Au-delà de la date ci-après, le terrain sera retiré du classement : 01/10/2025.

1.3 Changement de niveau de classement

LA CHAPELLE SUR ERDRE - STADE DE LA HAUTE GOURNIÈRE - NNI 440350401

Cette installation est classée en Niveau T7 S jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 24/06/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

ORVAULT - STADE DU VERGER - NNI 441140401

Cette installation est classée en Niveau T7 S jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 04/07/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

LA HAIE FOUASSIERE - STADE DE LA FERONNIÈRE - NNI 440700201

Cette installation est classée en Niveau T7 S jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 07/07/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

NANTES - STADE MARCEL SAUPIN - NNI 441090201

L'éclairage existant de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 22/03/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- La demande d'Avis Préalable signée par le propriétaire de l'installation en date du 01/07/2025
- Une étude photométrique en date du 23/01/2024 (STADE MARCEL SAUPIN à NANTES)
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation des projecteurs : latérale sur immeuble / Angulaire sur immeuble et sur 2 mâts au Nord (hors zone déconseillé 10°)
 - Verticale axe des projecteurs : 4,95 m de la ligne de touche au plus défavorable (latérale immeuble)
 - Hauteur minimum de feu : 20,8 m (latérale immeuble), 23,30 m (angulaire immeuble) et 32,30 m (angulaire mâts)
 - Nombre total de projecteurs : 27 projecteurs LED
 - Angle entre le projecteur et l'axe longitudinal de l'aire de jeu (implantation latérale): 28,1 °
 - Angle entre le projecteur et le point central de l'aire de jeu (angulaire mâts): 23,37 ° **(Non conforme)**
 - Angle entre le projecteur et le point central de l'aire de jeu (angulaire immeuble) : 16,58 ° **(Non conforme)**
 - Angle d'inclinaison maximale des projecteurs par rapport à la verticale : 68,5 °
 - Température de couleur (k) : 5700
 - Indice de rendu des couleurs (Irc) : 70
 - Éblouissement (Glare rating) : GR Max = 45,1
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairage horizontal Moyen calculé : 438 Lux
 - U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.57
 - U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0.81
 - Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes
 - Les luminaires sont de marque : Philips

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF en raison de l'infrastructure existante :

- La hauteur minimum des projecteurs angulaire mâts (32,3 m) est inférieure à la valeur réglementaire (Art 3.3.4 / 34,86 m).
- La hauteur minimum des projecteurs angulaire immeuble (23,3 m) est inférieure à la valeur réglementaire (Art 3.3.4 / 36,50 m).

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

Les résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

MACHECOUL ST MEME - STADE DE LA RABINE 1 - NNI 440870101

L'éclairage existant de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 10/02/2026

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande d'Avis Préalable signée par le propriétaire de l'installation en date du 04/07/2025
- Une étude photométrique en date du 21/05/2025 (Parc de la rabine à Machecoul - 0002409694 R3)
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation des mâts : Latérale 2 x 2 mâts symétriques
 - Verticale axe des projecteurs : 2,7 m de la ligne de touche
 - Hauteur minimum de feu : 18 m
 - Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs LED (2 / mât)
 - Angle entre le projecteur et l'axe longitudinal de l'aire de jeu (mâts latéraux): 26,13 °
 - Angle d'inclinaison maximale des projecteurs par rapport à la verticale : 62,5 °
 - Température de couleur (k) : 5700
 - Indice de rendu des couleurs (Irc) : 70
 - Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45
 - Facteur de maintenance : 1
 - Eclairage horizontal Moyen calculé : 178 Lux
 - U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.56
 - U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0.69
 - Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes
 - Les luminaires sont de marque : Thorn

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

NANTES - STADE DE LA GILARDERIE - NNI 441092601

L'éclairage existant de cette installation est classé en niveau Eentrainement jusqu'au 18/04/2026

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande d'Avis Préalable signée par le propriétaire de l'installation en date du 04/07/2025
- Une étude photométrique en date du 10/02/2025 (Stade de la Gilarderie - 0002396258)
 - Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
 - Implantation des mâts : Latérale 2 x 2 mâts symétriques
 - Verticale axe des projecteurs : 4 m de la ligne de touche
 - Hauteur minimum de feu : 18 m
 - Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs LED (2 / mât)
 - Angle entre le projecteur et l'axe longitudinal de l'aire de jeu (mâts latéraux): 27,9 °
 - Angle d'inclinaison maximale des projecteurs par rapport à la verticale : 62,5 °
 - Température de couleur (k) : 5700
 - Indice de rendu des couleurs (Irc) : 70
 - Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 43
 - Facteur de maintenance : 1
 - Eclairage horizontal Moyen calculé : 183 Lux
 - U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.82
 - U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0.95
 - Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes
 - Les luminaires sont de marque : Thorn

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

MACHECOUL ST MEME - STADE LA RABINE FALLERON - NNI 440870104

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- La demande d'Avis Préalable signée par le propriétaire de l'installation en date du 04/07/2025
- Une étude photométrique en date du 30/04/2025 (Entrainement la rabine à Machecoul - 0002409694 R2)
 - Dimension de l'aire de jeu : 96 m x 65 m
 - Implantation des mâts : Latérale 2 x 2 mâts symétriques
 - Verticale axe des projecteurs : 3 m de la ligne de touche
 - Hauteur minimum de feu : 16 m
 - Nombre total de projecteurs : 4 projecteurs LED (1 / mât)
 - Angle entre le projecteur et l'axe longitudinal de l'aire de jeu (mâts latéraux): 24,26 ° (**Non conforme**)
 - Angle d'inclinaison maximale des projecteurs par rapport à la verticale : 66,76 °
 - Température de couleur (k) : 5700
 - Indice de rendu des couleurs (Irc) : 70
 - Eblouissement (Glare rating) : GR Max = NC
 - Facteur de maintenance : 1
 - Eclairage horizontal Moyen calculé : 115 Lux
 - U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.63
 - U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0.60
 - Zone de sécurité (points bis calculés) : NC
 - Les luminaires sont de marque : Thorn

Elle constate que la hauteur de feu proposée (16 m) est inférieure à la valeur réglementaire (16,55 m / Art 3.3.3).

Elle attire l'attention sur les dimensions de l'aire de jeu qui sont actuellement 95 m x 63 m sauf modifications depuis la dernière confirmation de classement. L'étude est réalisée sur la base d'une aire de jeu de 96 m x 65 m.

Au regard de la non-conformité, la CRTIS émet un avis préalable défavorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7.

NANTES - STADE DE LA DURANTIÈRE N° 2 - NNI 441090402

L'éclairage existant de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 12/02/2026

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande d'Avis Préalable signée par le propriétaire de l'installation en date du 04/07/2025
- Une étude photométrique en date du 07/01/2025 (Stade de la Durantière)
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 64 m
 - Implantation des mâts : Latérale 2 x 2 mâts symétriques
 - Verticale axe des projecteurs : 3 m de la ligne de touche
 - Hauteur minimum de feu : 18 m
 - Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs LED (2 / mât)
 - Angle entre le projecteur et l'axe longitudinal de l'aire de jeu (mâts latéraux): 27,22 °
 - Angle d'inclinaison maximale des projecteurs par rapport à la verticale : 65 °
 - Température de couleur (k) : 5700
 - Indice de rendu des couleurs (Irc) : 70
 - Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45,4
 - Facteur de maintenance : 1
 - Eclairage horizontal Moyen calculé : 161 Lux
 - U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.54
 - U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0.78
 - Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes
 - Les luminaires sont de marque : Philips

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ST MALO DU BOIS - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 852400102

Cette installation était classée en Niveau T7 S jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 S ainsi que des documents transmis:

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 26/06/2025

Par ailleurs, la C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la Mairie du 26/06/2025, par mail

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

SIGOURNAIS - STADE MUNICIPAL - NNI 852820101

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 15/05/2025, qui prononce le classement en niveau T5 PN ainsi que du document transmis:

- Attestation Administrative de Capacité en date du 25/06/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/05/2035.

La C.R.T.I.S. rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

1.3 Changement de niveau de classement

ST VINCENT PUYMAUFRAIS - STADE MUNICIPAL - NNI 852750101

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 27/06/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

LA BARRE DE MONTS - STADE DE LA PAREE BERNARD - NNI 850120101

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 04/07/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

VERNANTES - STADE MUNICIPAL - NNI 493680101

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 15/05/2025, qui prononce le classement en niveau T5 PN ainsi que du document transmis:

- Arrêté d'ouverture au Public en date du 28/05/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/05/2035.

La C.R.T.I.S. rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

INGRANDES LE FRESNE SUR LO - STADE DES MOUETTES 4 - NNI 491600104

Cette installation était classée en Niveau Travaux jusqu'au 11/12/2024

Le remplacement du terrain stabilisé par un terrain en gazon synthétique a fait l'objet d'un avis préalable favorable pour un niveau T5 SYN en date du 24/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la mise en place d'un gazon synthétique (date de la mise à disposition : 01/04/2024) et de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 SYN ainsi que des documents transmis:

- Demande de classement d'une installation en date du 11/04/2024
- Tests in situ du 26/09/2024
- Attestation administrative de capacité du 11/04/2024
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite CRTIS du 08/04/2024

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 26/09/2034.

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

1.3 Changement de niveau de classement

BELLEVIGNE EN LAYON - STADE LOUIS ROBIN - NNI 493450301

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 24/06/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

ST BARTHELEMY D ANJOU - STADE DE LA BÉLIÈRE - NNI 492670401

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 03/06/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

TRELAZE - STADE DE L' UNION - NNI 493530101

Cette installation est classée en Niveau T7 S jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 03/06/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

MARCE - STADE MUNICIPAL - NNI 491880101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 16/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 23/06/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

MIRE - STADE MUNICIPAL - NNI 492050101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 24/06/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 19/06/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

LE MANS - COMPLEXE SPORTIF DES BRUYÈRES 2 - NNI 721811302

Cette installation est classée en Niveau T7 S jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 25/06/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

PRUILLE LE CHETIF - STADE DE LA VARENNE 2 - NNI 722470102

Cette installation est classée en Niveau Football à 11 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 01/07/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

